

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.CollectionBoite_019-4-chem | Néo-libéralisme.ItemColloque Walter Lippmann \[photocopie\].](#)

Colloque Walter Lippmann [photocopie].

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb019_f0097

SourceBoite_019-4-chem | Néo-libéralisme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Colloque Walter Lippmann, Le Colloque Walter Lippmann](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

tuelle adaptation de l'ordre légal aux découvertes scientifiques, aux progrès de l'organisation et de la technique économiques, aux changements de structure de la société, aux exigences de la conscience contemporaine. Être libéral, ce n'est pas, comme le « manchestérien », laisser les voitures circuler dans tous les sens, suivant leur bon plaisir, d'où résulteraient des encombrements et des accidents incessants; ce n'est pas, comme le « planiste », fixer à chaque voiture son heure de sortie et son itinéraire; c'est imposer un *Code de la route*, tout en admettant qu'il n'est pas forcément le même au temps des transports accélérés qu'au temps des diligences. ¹

Nous saisissons aujourd'hui mieux que les grands classiques en quoi consiste une économie vraiment libérale. C'est une économie soumise à un double arbitrage : à l'arbitrage spontané des consommateurs qui départagent les biens et les services qui leur sont offerts sur le marché au gré de leurs convenances par le plébiscite des prix; à l'arbitrage concerté de l'État qui assure la liberté, la loyauté et l'efficience des marchés. ¹

A côté de cet interventionnisme juridique, y a-t-il place pour un interventionnisme économique de l'État? Le mot interventionnisme semble grevé d'un préjugé défavorable : en soi, il n'est ni bon, ni mauvais. Il est favorable ou dommageable suivant l'usage qu'on en fait. Il est recommandable s'il vise à rétablir la libre compétition et l'esprit d'entreprise; s'il aboutit à dégripper les facteurs bloqués de l'équilibre économique. Il est détestable, s'il prétend substituer à la libre compétition et au rôle régulateur des prix un planisme bureaucratique sans calcul économique possible.

A ce sujet, une des questions que nous aurons à examiner est la suivante : quelles formes d'intervention sont compatibles avec le mécanisme des prix, quelles formes sont incompatibles avec les lois du marché? MM. Röpke et Rueff se sont efforcés de déterminer les critères d'une telle discrimination. Nous savons tous fort bien que, si les tarifs douaniers ne rompent pas la balance des comptes dans les échanges internationaux, il en va tout autrement des contingentements et du contrôle des devises. De même, si des syndicats libres et des ententes volontaires sont compatibles avec l'économie concurrentielle, il n'en est pas de même des syndicats et des ententes obligatoires, doués de pouvoir réglementaire.

Bnf
MSS

